

Classification standardisée des actions de conservation

Document d'accompagnement



Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction principale des espèces menacées ou vulnérables (DPEMV) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Photographie de la page titre

Passé migratoire à paliers © Mélanie Jean Photographe

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-99139-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

Équipe de réalisation

Rédaction

Philippe Lamarre, biologiste

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Direction des espèces fauniques menacées ou vulnérables (DEFAMV)

Révision

Yohann Dubois, biologiste
Chef d'équipe – Division du rétablissement

MELCCFP, DEFAMV

Christine Dumouchel, biologiste

MELCCFP, DEFAMV

Collaboration

Line Couillard, biologiste

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN) (au moment de la rédaction).

Maxime Chénier, biologiste

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Service canadien de la faune (SCF)

Mark Dionne, biologiste

ECCC, SCF

Jason Samson, biologiste

MELCCFP, DEFAMV

Remerciements

Le développement de la *Classification standardisée des actions de conservation* a été possible grâce à la contribution de nombreux professionnels et techniciens œuvrant dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore.

Ainsi, l'auteur remercie chaleureusement les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette classification. Parmi elles figurent notamment Mark Dionne, Maxime Chénier et Calla Raymond d'ECCC-SCF et Brice Caillé du Réseau de milieux naturels protégés. L'auteur remercie également les membres du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), à savoir Josée Tardif et Hilde-Marie Johansen d'ECCC-SCF et Alexandre Anctil (MELCCFP au moment de la rédaction), ainsi que Line Couillard (MELCC au moment de la rédaction), Chantal Bouchard, Dominic Chambers, Marilou Garceau, Michèle Dupont-Hébert, Jean-Bastien Lambert, Joanie Martin, Vincent Piché, Jean-François Ricard, Benoît Tremblay, Marc-Antoine Couillard et Péroline Lescot qui font tous partie du MELCCFP. L'auteur remercie aussi ses collègues Yohann Dubois, Christine Dumouchel, Antoine Nappi, Catherine Poussart, Jason Samson et Marie-Andrée Vaillancourt.

Le rédacteur aimerait particulièrement remercier Maxime Chénier et Mark Dionne, du SCF, dont la contribution à cet ouvrage fut considérable.

Référence à citer

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2024). *Classification standardisée des actions de conservation — Document d'accompagnement*, gouvernement du Québec, Québec, 10 p.

Registre du document et des mises à jour

Date	Version	Nature du document / des modifications	Chargé de projet
Novembre 2024	01	Première version officielle	Philippe Lamarre

Avant-propos

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a pour mission de veiller à la conservation des espèces en situation précaire au Québec. Pour y arriver, il est essentiel de suivre l'état de leurs populations. Les informations recueillies au cours de ces suivis sont ensuite traitées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Dans le cadre de l'approche intégrée de rétablissement (AIR) (MFFP, 2022), la Direction principale des espèces menacées ou vulnérables (DPEMV) a entrepris d'optimiser ce travail en développant des classifications permettant un suivi plus concret et adapté à l'échelle des populations suivies. Ces classifications sont basées sur des classifications disponibles à l'international (Salafsky et coll., 2008; CMP, 2016) et au Canada (SCF, données inédites). Ainsi, deux classifications ont été développées : la *Classification standardisée des menaces affectant la biodiversité* (MFFP, 2021) et la *Classification standardisée des actions de conservation*, dont il est question dans le présent document. Cette dernière classification vise à faciliter la documentation des actions de conservation visant l'atténuation des impacts des menaces.

Ce document vise à expliquer le fonctionnement de la *Classification standardisée des actions de conservation*, qui est accessible sur [Données Québec](#) sous la forme d'un fichier Excel. La *Classification standardisée des actions de conservation* s'adresse aux partenaires gouvernementaux, aux membres des organismes de conservation ainsi qu'à tous les autres acteurs de la conservation au Québec souhaitant structurer le recensement et le suivi de leurs initiatives visant la conservation de la biodiversité.

Au moment de la publication de ce document, les organismes responsables de la publication des classifications internationales, dont le Conservation Measures Partnership (CMP) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ont créé un comité afin de mettre à jour leurs classifications. Ce comité comprend notamment des biologistes du MELCCFP et du Service canadien de la faune (SCF) qui ont contribué à la publication de cette classification. Les membres du comité s'assurent que le travail effectué au Québec par le CDPNQ soit pris en considération dans les nouvelles versions internationales qui sont en cours de révision.

La *Classification standardisée des actions de conservation* est un outil précis et pratique permettant de classer dès maintenant les interventions précises réalisées dans un objectif de conservation au Québec.

Table des matières

Introduction	1
Concepts de base	1
Définition d'une action de conservation	2
Fonctionnement	2
Principes fondamentaux de la classification	3
Outils de recherche	3
Niveaux hiérarchiques	3
Libellés	3
Définitions	4
Inclusions et exclusions	4
Exemples	4
Contributions	5
Exemples d'utilisation de la classification	6
Gestion des ponceaux	6
Distribution de dépliants	7
Production d'un cahier du propriétaire	8
Conclusion	9
Références	10

Liste des tableaux

Tableau 1.	Exemple d'utilisation de la classification – la gestion des ponceaux	6
Tableau 2.	Exemple d'utilisation de la classification – la distribution de dépliants	7
Tableau 3.	Exemple d'utilisation de la classification – le cahier du propriétaire	8

Liste des figures

Figure 1.	Modèle contextuel présentant le principe de fonctionnement des trois catégories du niveau 0 de la classification des actions de conservation.	2
Figure 2.	Contribution des différentes versions de la classification des actions de conservation en fonction de leur nombre d'entrées par niveau hiérarchique.	5

Introduction

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un Centre de données sur la conservation (CDC) qui fait partie du réseau NatureServe et dont la vocation est de rassembler, traiter et diffuser l'information sur les espèces menacées ou vulnérables (EMV) du Québec. Le CDPNQ est coordonné par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le Service canadien de la faune, région du Québec (SCF-Qc) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

En développant l'approche intégrée de rétablissement (AIR) (MFFP, 2022), une approche basée sur l'utilisation de données fines pour optimiser les ressources investies dans le rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables, les experts du MELCCFP ont souligné le besoin de préciser les intrants utilisés pour suivre localement les populations des EMV du Québec. Par ailleurs, les menaces affectant la biodiversité et les actions de conservation suivies par le CDPNQ étaient auparavant organisées à l'aide des classifications développées conjointement par le Conservation Measures Partnership (CMP) et l'UICN (Salafsky et coll., 2008; CMP, 2016). Ces deux classifications étaient basées sur une arborescence hiérarchique permettant de décliner des libellés génériques en libellés de plus en plus concrets. Cependant, la précision des libellés les plus précis fournis dans ces classifications internationales ne permettait pas de répondre efficacement au besoin de détail lié au suivi local des populations au Québec. À cette fin, une version plus détaillée de la classification des menaces a été publiée en 2021 (MFFP, 2021).

La *Classification standardisée des actions de conservation* se base sur la dernière version de la classification publiée par le CMP (2016) ainsi que sur celle développée par le SCF (SCF, données inédites). Elle a été élaborée par les membres du CDPNQ ainsi qu'une multitude de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux du Québec. Ses objectifs sont les suivants :

1. Offrir des libellés détaillés (niveaux 3 et 4) permettant d'identifier concrètement les actions de conservation;
2. Faciliter l'utilisation de la classification à l'aide d'outils permettant de distinguer entre elles les entrées;
3. Fournir des libellés facilitant le pairage des actions de conservation avec les menaces qu'elles visent à atténuer.

Afin d'assurer la cohérence du présent document avec les classifications sur lesquelles il est basé, très peu de modifications ont été apportées aux niveaux supérieurs de la *Classification standardisée des actions de conservation*. Ceci assurera un maximum de correspondance avec les versions antérieures des autres classifications et facilitera l'adoption de la *Classification standardisée des actions de conservation* par les organisations qui s'y réfèrent.

Ce document détaille le fonctionnement de la *Classification standardisée des actions de conservation* et fournit des précisions sur les différents éléments qui la composent.

La *Classification standardisée des actions de conservation* est accessible sur [Données Québec](#) sous la forme d'un fichier Excel.

Concepts de base

Cette section revisite plusieurs concepts et principes soumis par Salafsky et coll. (2008) ainsi que par le CMP et l'UICN dont la compréhension est essentielle pour bien interpréter les actions de conservation proposées dans la classification.

Définition d'une action de conservation

Une action de conservation est une intervention visant à atteindre un objectif de conservation (Salafsky et coll., 2008). Elle vise à réduire le stress lié à une menace ou encore à rendre à une cible de conservation un attribut recherché (ex. : aménagement de dunes dans un habitat offrant peu de sites de ponte pour les tortues).

Plusieurs entrées dans la classification correspondent à des actions visant à mitiger le stress causé par une menace. Toutefois, pour faire référence aux aspects techniques de ces actions (ex. : élever la hauteur de la lame de fauche sur la machinerie agricole de 10 cm pour réduire le risque de mortalité des tortues, éviter les activités induisant une perturbation pendant la fraie des poissons, préserver une bande riveraine végétalisée de 25 m autour d'un cours d'eau, etc.), on emploiera l'expression « mesures d'atténuation ». Les mesures d'atténuation décrivent les précisions techniques associées à une action de conservation dans un contexte donné et feront l'objet d'un document ultérieur (MELCCFP, données inédites).

Fonctionnement

Dans le cadre des Standards ouverts pour la pratique de la conservation, des représentations schématiques nommées « modèles contextuels » ont été conçues afin de faciliter la compréhension des éléments qui composent les projets de conservation et leurs interactions (CMP, 2020). Cet outil permet également de mieux comprendre des trois grands mécanismes d'action sous-jacents à la classification qui sont représentés par les catégories du niveau 0 (figure 1).

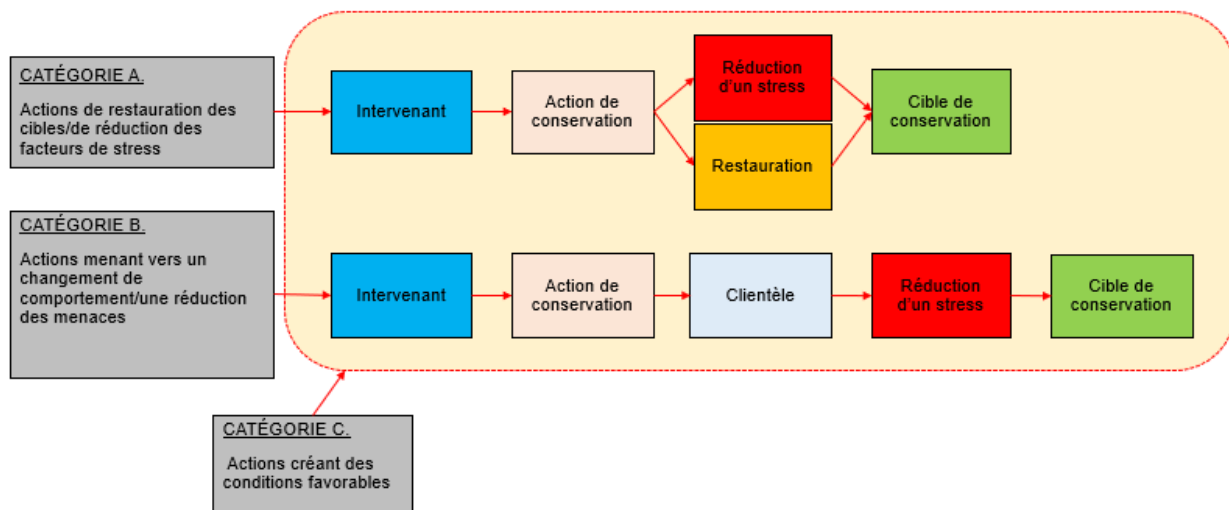


Figure 1. Modèle contextuel présentant le principe de fonctionnement des trois catégories du niveau 0 de la classification des actions de conservation (adapté de CMP, 2016).

Le niveau 0 de la classification des actions de conservation comprend donc trois catégories d'actions. La première catégorie (catégorie A) comprend les actions d'un intervenant qui agit directement sur la cible de conservation (un habitat ou une espèce). La deuxième catégorie (catégorie B) comprend les actions visant à influencer une clientèle cible (ex. : producteurs agricoles ou forestiers, propriétaires, etc.) afin de modifier un comportement induisant un stress pour une espèce ou un habitat. La troisième catégorie (catégorie C) comprend les actions permettant de faciliter la réalisation des actions des deux catégories antérieures (création d'aires protégées, planification de la conservation, acquisition/partage de connaissances, etc.).

Principes fondamentaux de la classification

La modification du niveau 3 et l'ajout du niveau 4 à la classification des actions de conservation se basent sur sept principes énoncés par Salafsky et coll. (2008) et repris par le CMP (2016), et qui ont également été appliqués lors de l'élaboration de la *Classification standardisée des menaces affectant la biodiversité* (MFFP, 2021). Ces principes permettent de développer et d'organiser des entrées de manière cohérente et logique. Une classification idéale doit donc présenter les caractéristiques suivantes (traduction libre de CMP, 2016) :

1. Simple : Le langage est clair et accessible à tous les utilisateurs (éviter le jargon et les termes techniques afin de faciliter la compréhension).
2. Hiérarchique : Les phénomènes sont regroupés de façon logique et structurée de manière à faciliter l'analyse et l'interprétation des différents niveaux.
3. Exhaustive : Une catégorie comprend tous les éléments, du moins ceux énoncés aux niveaux supérieurs de la hiérarchie.
4. Constante : Les entrées d'un même niveau sont du même type.
5. Extensible : La classification permet l'intégration de nouvelles entrées, lorsqu'elles sont découvertes.
6. Exclusive : Chaque entrée ne peut être placée qu'à un seul endroit dans la classification.
7. Spatialement modulable : La classification permet à une même entrée d'être interprétée à plusieurs échelles spatiales.

Outils de recherche

Il existe différentes approches pour trouver l'information recherchée dans la classification. Les niveaux hiérarchiques, le libellé de l'action de conservation, sa définition, les inclusions et exclusions ainsi que les exemples concrets qui sont fournis sont autant de critères pouvant être utilisés pour classer l'information, chacun correspondant à une colonne distincte dans le fichier Excel de la classification.

Niveaux hiérarchiques

La classification s'intègre dans la structure hiérarchique de la version développée par le CMP en 2016. Elle s'inspire des entrées fournies dans la version bêta du niveau 3 produite par le CMP ainsi que de celles fournies par le SCF (données inédites). Il est donc possible d'y nicher des entrées précises de niveau 4 en fonction de leurs propriétés communes.

Comme les entrées d'un niveau donné sont regroupées dans une entrée du niveau supérieur en fonction de leur ressemblance, leurs caractéristiques communes sont résumées dans le descriptif de l'entrée qui les englobe. De ce fait, afin de bien comprendre la signification d'une entrée, **il est primordial de consulter la description des niveaux supérieurs.**

La méthode optimale pour consulter la classification est donc de suivre la hiérarchie en procédant à une sélection des niveaux supérieurs jusqu'aux niveaux inférieurs.

Libellés

De façon générale, les libellés des niveaux 3 et 4 ont été conçus de façon à décrire principalement l'intervention elle-même. De ce fait, ils ne comprennent pas ou peu d'information liée au contexte (ex. : habitat ciblé), à l'objectif (ex. : bénéficier à une espèce) ou la menace ciblée (ex. : conversion agricole). De

plus, ils ont été conçus de façon à être simples et spatialement modulables (voir la section Principes fondamentaux de la classification). Quelques exceptions surviennent toutefois lorsque l'information liée au contexte est importante pour préciser la nature des interventions (ex. : Gestion mécanique d'espèces floristiques [A.1.1.1.0] et Gestion mécanique d'espèces fauniques [A.1.1.4.0]).

Une recherche par mot clé (CTRL+F) permet de trouver rapidement dans la classification des libellés correspondant à une entrée convoitée. Toutefois, cette approche peut nécessiter l'emploi de synonymes et **doit être combinée avec une validation à l'aide des définitions et des niveaux supérieurs** de la classification.

Définitions

Des définitions sont fournies avec un grand nombre d'entrées dont les libellés peuvent prêter à interprétation, sortir du vocabulaire courant ou requérir des précisions. Elles servent à valider le choix des entrées au sein de la classification.

Inclusions et exclusions

Tout comme les définitions, les inclusions et exclusions permettent de distinguer les entrées entre elles lorsque la distinction repose sur des nuances. Elles servent donc à orienter rapidement l'utilisateur vers la bonne entrée lorsque plusieurs entrées sont semblables.

Exemples

Les exemples sont des représentations concrètes d'un libellé et servent à valider le choix de l'utilisateur.

Contributions

La classification se base sur la même structure hiérarchique que la version 2.0 publiée par le CMP (2016) et celle du SCF (données inédites). Néanmoins, toutes ces versions offrent des contributions différentes qui se manifestent notamment par un nombre différent d'entrées par niveau de détail (figure 2).

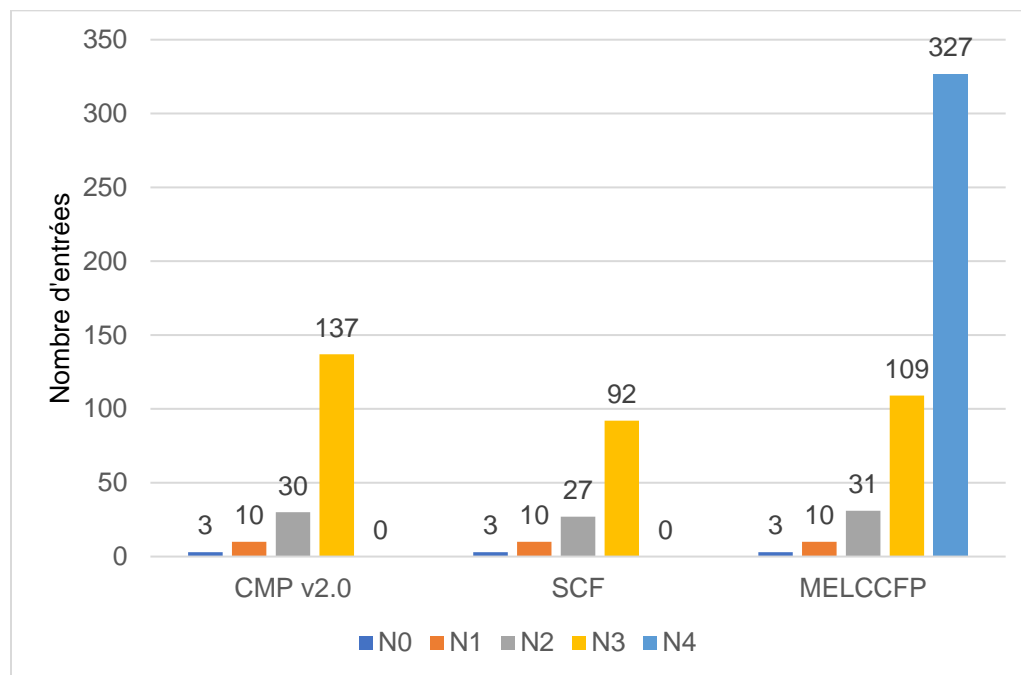


Figure 2. Contribution des différentes versions de la classification des actions de conservation en fonction de leur nombre d'entrées par niveau hiérarchique.

Dans les trois versions comparées, la structure de base (niveaux 0 et 1) est demeurée identique et les premières variations se manifestent au niveau 2. La version du MELCCFP se trouve dans une position mitoyenne, entre les versions du CMP et du SCF en ce qui concerne les entrées de niveau 3, et sa principale contribution est de fournir un grand nombre d'entrées de niveau 4 (327), donc un degré de précision qui n'était auparavant pas atteint.

Bien que la figure 2 ne témoigne pas de changements drastiques sur le plan du nombre d'entrées de niveau 3, le positionnement niché des entrées de niveau 4 par rapport à celles de niveau 3 a nécessité la modification de nombreux libellés de niveau 3 afin de rendre ces derniers plus inclusifs.

Exemples d'utilisation de la classification

Gestion des ponceaux

Approche hiérarchique : L'arborescence permet de sélectionner au niveau 0 les actions représentant des aménagements et des interventions directes sur les espèces (tableau 1). L'intervention vise la gestion en milieu terrestre de paramètres abiotiques sur le plan de la gestion du régime hydrologique. Parmi les interventions de nature abiotique figure l'action A.1.2.1.4.

Approche par mot clé : Une requête utilisant le mot clé « ponceau » renvoie à l'action A.1.2.1.4, mais également à l'action A.1.3.3.0 qui mentionne les ponceaux dans les actions qui sont exclues de cette catégorie, laissant l'action A.1.2.1.4 comme unique entrée correspondante.

Tableau 1. Exemple d'utilisation de la classification – la gestion des ponceaux

N	Niveau 4	Libellé	Définition	Inclusion/exclusion	Exemples
0	A.0.0.0.0	Mesures de restauration des cibles / de réduction des facteurs de stress			
1	A.1.0.0.0	Gestion des milieux terrestres ou aquatiques			
2	A.1.2.0.0	Gestion des paramètres abiotiques	Amélioration ou maintien de la qualité de l'habitat existant par l'atténuation des facteurs abiotiques de stress pour les sites ou d'autres cibles écosystémiques.	Pour la gestion d'une espèce qui bénéficiera directement de l'action de conservation, se référer à « Intendance des espèces (in situ) » (A.2.1.0.0).	
3	A.1.2.1.0	Gestion ou contrôle de régimes hydrologiques	Gestion et entretien des infrastructures de retenue des eaux (exploitation, entretien et modernisation), du drainage ou du terrassement visant à maintenir, améliorer ou contrôler le débit de l'eau, qu'il s'agisse de milieux humides, lacustres ou fluviaux.		
4	A.1.2.1.4	Ponceau			Installation, réfection et entretien des ponceaux.

Distribution de dépliants

Approche hiérarchique : L'arborescence permet de sélectionner au niveau 0 les actions visant à apporter un changement de comportement chez un groupe d'intervenants (tableau 2). Cette catégorie comprend les efforts de sensibilisation et de diffusion d'information orientés vers le grand public, dont la distribution de dépliants, feuillets et brochures faisant partie de l'action B.3.1.4.3.

Approche par mot clé : Une requête utilisant le mot clé « dépliant » renvoie à l'action B.3.1.4.3.

Tableau 1. Exemple d'utilisation de la classification – la distribution de dépliants

N	Niveau 4	Libellé	Définition	Inclusion/exclusion	Exemples
0	B.0.0.0.0	Mesures menant vers un changement de comportement / une réduction des menaces			
1	B.3.0.0.0	Sensibilisation	Promotion des comportements souhaités et/ou génération des émotions menant à un changement de comportement en fournissant des informations au public cible par l'intermédiaire des canaux de communication appropriés. Les actions sont réalisées selon les principes du marketing social dans le but d'amener une clientèle à adopter un comportement.	Inclut le développement du contenu. Exclut les actions réalisées dans un contexte de formation académique (C.9.1.0.0) ou le développement des compétences individuelles en contexte professionnel (C9.2.0.0). Inclut les actions de consultation et de participation publiques.	
2	B.3.1.0.0	Sensibilisation, communication et diffusion	Sensibilisation où le flux d'informations est à sens unique : les réactions du public et son implication ne sont pas requises ou expressément recherchées (traduction libre, Rowe & Frewer, 2005).		
3	B.3.1.4.0	Œuvres et informations destinées au grand public	Public non ciblé, communication indirecte (même si certaines actions sont réalisées en personne). Le public vient chercher l'information. L'information est fixe en ce sens que le public ne peut acquérir que l'information mise à sa disposition (Communication de type 3, sensu Rowe & Frewer, 2005).	Inclut le contenu (articles, chroniques, émissions, etc.), mais exclut les publicités insérées dans le contenu, que ce soit dans les médias conventionnels (B.3.1.1.1) ou sur le web (B.3.1.1.5).	
4	B.3.1.4.3	Dépliants			Dépliants, brochures, fiches, prospectus, feuillets.

Production d'un cahier du propriétaire

Approche hiérarchique : L'arborescence écarte au niveau 0 les actions représentant des aménagements, des interventions sur les espèces ou des actions visant directement les modifications de comportement (tableau 3). Comme les cahiers de propriétaires visent une planification de la gestion d'un site par un propriétaire privé, la hiérarchie descend jusqu'à C.6.4.1.4.

Approche par mot clé : Une requête utilisant le mot clé « cahier » renvoie à l'action C.6.4.1.4.

Les inclusions et exclusions associées à cette entrée précisent que l'ensemble des étapes associées à la production du cahier est compris dans cette même action, qui englobe les démarches auprès des propriétaires, les inventaires, la cartographie et la distribution du document.

Tableau 2. Exemple d'utilisation de la classification – le cahier du propriétaire

N	Niveau 4	Libellé	Définition	Inclusion/exclusion	Exemples
0	C.0.0.0.0	Mesures créant des conditions favorables	Mesures permettant d'acquérir l'information liée à la conservation, de planifier et de mettre en œuvre les efforts de conservation.		
1	C.6.0.0.0	Désignation et planification de la conservation			
2	C.6.4.0.0	Planification de la conservation	Planification de la gestion des sites, des espèces ou des projets de conservation thématique.		
3	C.6.4.1.0	Planifier la gestion de sites ou d'aires protégées			Plan de conservation pour une réserve nationale de faune.
4	C.6.4.1.4	Cahier de propriétaire		Inclut toutes les étapes de production du cahier et sa diffusion auprès du public cible.	

Conclusion

L'élaboration de niveaux précis pour la *Classification standardisée des actions de conservation* a permis de produire un outil de précision afin de répertorier des actions réalisées et à mettre en œuvre pour assurer le suivi des EMV au Québec. Toutefois, les actions de conservation sont très diversifiées et il est laborieux de dresser un portrait exhaustif de l'ensemble des possibilités. De ce fait, il est possible que des ajustements justifient la mise à jour du présent document afin d'y intégrer des améliorations.

À cet effet, les utilisateurs de la présente classification sont invités à transmettre leurs commentaires à l'auteur (courriel : retablissement.faune@mffp.gouv.qc.ca) afin que leurs besoins puissent être pris en compte dans l'élaboration d'une éventuelle mise à jour. Cette collaboration permettra à l'équipe du CDPNQ de peaufiner la terminologie des actions réalisées pour le rétablissement de la biodiversité et d'en améliorer le suivi.

Références

- CMP (2016). *Classification of Conservation Actions and Threats. Version 2.0* [En ligne] [<https://www.ccnetglobal.com/resource/6e-cmp-direct-threats-classification-2-0/>] (Consulté le 15 septembre 2020).
- CMP (2020). *Standards ouverts pour la pratique de la conservation. V 4.0* [En ligne] [<http://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>] (Consulté le 30 mai 2024).
- MFFP (2021). *Classification standardisée des menaces affectant la biodiversité – Définitions pour le Centre de données sur la conservation (CDC) du Québec v1.0*, gouvernement du Québec, Québec, 26 p.
- MFFP (2022). *Approche intégrée de rétablissement pour les espèces menacées ou vulnérables — Développement d'un nouvel outil pour la planification de la conservation*, gouvernement du Québec, Québec, 21 p.
- SALAFSKY, N., D. SALZER, A. J. STATTERSFIELD, C. HILTON-TAYLOR, R. NEUGARTEN, S. H. BUTCHART et D. WILKIE (2008). *A standard lexicon for biodiversity conservation: unified classifications of threats and actions*, *Conservation Biology*, 22(4) 897-911.
- SCF. *Priority places and indicators*. Document interne.

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 